Conseil municipal du 21/09/15

Avant la séance du conseil :

 Armement des policiers municipaux :, un policier municipal explique le souhait des deux policiers municipaux d'être armés compte tenu des nouvelles missions qui leur sont confiées (rondes de surveillance deux nuits par mois) et des actions conjointes avec la gendarmerie.

Les armes devraient être récupérées sur les stock en surplus de la gendarmerie.

Un des policier a un agrément, l'autre doit effectuer un stage de formation pour obtenir l'agrément. L'agrément n'est valable que 5 ans.

Un débat animé s'engage, plusieurs élus font remarquer qu'il y a peut être d'autres manières de se protéger et que l'on risque une escalade de la violence,

Que pour certaines opérations, ce n'est pas du ressort de la police municipale d'intervenir mais à la gendarmerie. Que cela conforte le désengagement de l'état, et que cela peut évoluer vers une police privée. Un conseiller signale qu'une réflexion est en cours au ministère et qu'il faut peut être attendre les conclusions. À l'inverse, d'autres élus pensent que c'est légitime de vouloir être armé face aux délinquants et qu'ainsi les policiers municipaux seront rassurés.

Le maire insiste sur le fait que le service de la police municipale est dangereux et que par les temps qui courent on a affaire à des gens de plus en plus armés. Une élue lui demande de ne pas insister que cela influencerait le vote sur quoi le maire informe qu'il demande l'avis du conseil par un vote mais que ce n'est que consultatif puisque c'est uniquement de son ressort (avec quelques obligations toutefois cf le cadre juridique en fichier joint)

Les avis sont très partagés : 8 pour, 7 contre et 4 abstentions.

Le maire décide donc que les policiers municipaux seront armés.

 Présentation par Mr Martinez des projets de travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à faire avant 2018.

Pour les bâtiments publics et pour la voie principale CD523 sur une certaine partie.

Réunion le 6/10 pour lancer le chantier.

Mr martinez précise qu'il y a << de très bonnes subventions>> pour ces travaux.

<u>Petite remarque</u>: Nous rappelons en passant que le coût de la mise au normes d'accessibilité était mis en avant pour justifier la vente de l'école Jean Jaurès et nous avions signalé qu'on pouvait obtenir des subventions à hauteur de 50 % des travaux ;-)

Conseil municipal

- Mr Salvetti demande la parole pour remercier le Dauphiné Libéré et les parents d'élèves pour leur soutien qui a permis de conserver une classe supplémentaire à l'école Frédet.
- vote de plusieurs DM (décisions modificatives) du budget.
- concernant la zone au plan
- Achat d'un prix, récompense pour un concours de pétanque avec le jumelage de ST Marin.
- Aménagement d'un site cinéraire (commune de plus de 2000 habitants) et réglementation de l'affichage des identités.

 <u>Fusion des communes</u>: la fusion envisagée avec les communes de Laval, La Pierre et Champ Près Froges.

C'est une fois de plus le bureau d'étude Stratorial finances qui fournira des éclaircissements aux élus de ces communes lors d'une réunion le mercredi 23/09 salle Gambetta à Froges.

François Miras, qui à l'air de découvrir ce projet, demande pourquoi avec ces communes plutôt qu'avec Villard-Bonnot. Réponse : toutes les communes avoisinantes ont été sollicitées, Villard-Bonnot n'a pas répondu, Les Adrets au début intéressée n'ont pas donné suite.

Un élu demande si la population sera consultée ou au moins informée, madame Pétex répond qu'ils ont été élus. (sous entendu : c'est nous qui décidons, circulez y a rien à voir)

<u>Petite remarque</u> :Alors que dans le Dauphiné Libéré fleurissent les articles sur les fusions à l'étude dans le Vercors ou en Savoie, avec consultation des habitants, et avis des pour et contre, ici la population est tenue à l'écart !!!

Le conseil vote la délégation de l'étude à Stratorial Finances.

<u>Petite remarque</u> : le conseil vote pour commander une étude à Stratorial Finances, étude qui a déjà du être effectuée car la présentation aux élus est 2 jours après !!!

travaux sur la rue des champs Élysée :

Le Champ Près Froges va préempter pour élargir a route d'un mètre cinquante.

- Convention avec la préfecture concernant le logiciel mis à la disposition de la commune pour l'attribution des logements sociaux et délégué à la communauté de communes.
- impact de la réforme des rythmes scolaires pour les agents communaux.
 Augmentation des heures supplémentaires du personnel entre 500 à 600 000 euros.

<u>Petite remarque</u>: c'est la somme que nous avons noté mais cela paraît astronomique !!! à préciser.

- Vote du remboursement des frais de déplacement transport et hébergement pour deux élus se rendant au congrès des maires : 1300 euros
- motion de soutien à madame Midali, maire de Goncelin concernant la fermeture de la perception, suppression d'un service public.
- Vote du salaire des vacations pour les TAP
 cette année, séance de 1h1/2 soit 37,50 € brut deux fois par semaine.
 Identique à l'année dernière qui était 4 fois 1 heure.
- TFCE (Taxe Finale de Consommation d'Electricité)
 le coefficient de la commune qui était de 8 % passe à 8,5 %.
 Michel Roux s'y oppose, il dit que c'est un impôt déguisé.
 Le maire dit qu'il faut bien trouver de l'argent.
 Vote : 2 contre 2 abstentions